

Le retour en classe s'est effectué sous le double signe d'une certaine tension et d'une appréhension légitime. **Des problèmes se posent déjà pour l'application de la règle du non accueil des élèves des enseignants non remplacés.** Notre syndicat est intervenu dès jeudi 29 auprès du ministère pour que la règle édictée soit respectée. **L'attente d'un accès à la vaccination pèse aussi sur le moral d'un grand nombre de collègues.** Là encore, le SNE travaille à ce que la situation évolue rapidement.

Votre équipe académique a aussi travaillé sur d'autres problèmes sensibles.

Violences des élèves envers les enseignants

Cette semaine, dans notre académie, le SNE a été saisi de plusieurs cas de violence exercées par un élève à l'encontre d'un enseignant. Ces problèmes, déjà difficiles à régler en temps normal, sont encore plus difficiles à gérer avec l'interdiction du brassage des groupes classes. **Un certain nombre de démarches sont à entreprendre pour sortir de l'ornière.** Encore faut-il les connaître ou avoir la lucidité nécessaire pour les mettre en application. Notre syndicat a répondu présent et s'est employé à accompagner les collègues qui en avaient exprimé le besoin. Notre équipe reste à votre disposition pour faciliter votre quotidien.

Vigipirate et Covid : M. le recteur nous répond

Fin mars, le SNE avait alerté M. le recteur à propos de son rappel sur le contrôle des sacs à l'entrée des écoles. Cette mesure devait s'appliquer aussi systématiquement que possible tant aux personnes extérieures qu'aux élèves. Notre syndicat lui avait dit vouloir croire que son courrier constituait **un rappel à la prudence plutôt qu'un reproche adressé aux directeurs** en matière de sécurité et ce d'autant plus que les équipes se démultiplient pour faire face à la crise sanitaire.

Le 24 avril, M. Dugrip nous a répondu par écrit qu'il s'agissait effectivement pour lui d'un appel à la prudence et non d'une injonction. M. le recteur a précisé qu'il "**mesure toute la charge supplémentaire de travail qu'a entraîné la crise sanitaire**" et il "*remercie l'ensemble de la communauté éducative d'avoir fait preuve d'une telle mobilisation et de la plus grande vigilance, qui ont permis de garantir des conditions d'accueil optimales aux élèves et aux personnels*".

Nous sommes à nouveau confinés, mais nombre d'enseignants se déplacent toujours dans le cadre professionnel. Le SNE vous propose donc de découvrir un élément de droit sur votre protection lors de vos trajets professionnels.

L'accident sur le trajet domicile - école

Si vous avez un accident en vous rendant à votre travail, **pour pouvoir prétendre à une indemnisation, il faut que votre trajet ait commencé**. Le Conseil d'Etat l'avait indiqué explicitement dans un arrêt du 30 novembre 2018. Cette précision peut faire sourire, mais elle a des conséquences pratiques étonnantes.

Ainsi, le 30 juin 2020, le tribunal administratif de Guadeloupe a précisé qu'un accident subi par un enseignant sur le parking collectif d'un enseignant qui se rend à son travail est un accident de trajet imputable au service. Le tribunal justifie sa position en expliquant que le parking collectif n'appartient pas exclusivement à l'enseignant. Si l'accident avait eu lieu sur une allée qui n'appartenait qu'à l'enseignant, la solution aurait donc été différente.

Mouvement intra

Les serveurs sont maintenant ouverts dans les trois départements de l'académie. Ils fermeront tous le 26/04. Vous pouvez contacter notre équipe pour vous aider à préparer ou à finaliser votre projet.

Les enseignants vont au-delà du devoir

C'est ce qu'a affirmé le SNE lorsqu'il a été interrogé sur le retour de l'école à la maison et plus particulièrement sur les difficultés liées aux communications électroniques défailtantes ou inexistantes. [Lire l'article](#).

Depuis le début de la crise sanitaire, nous courons et nous nous adaptons tous en permanence. Les mesures annoncées par le président Macron peuvent nous permettre de reprendre un peu le contrôle du temps.

Du temps pour mieux faire

Nous voilà bientôt de retour dans une situation que nous ne connaissons que trop bien : celle du télétravail avec des écoles fermées et un accueil des enfants des personnes prioritaires. Nous en connaissons les difficultés induites et les enjeux. Pour le SNE, cet aménagement peut être considéré comme **une double opportunité**, celle de **vacciner un maximum d'enseignants volontaires** afin de les protéger avant leur retour devant leurs élèves et celle de **mieux organiser notre administration** pour le retour en classe.

C'est dans cette optique que notre syndicat travaille déjà à ce que :

- les enseignants reçoivent prioritairement au moins une première injection de vaccin,
- la mesure de fermeture de classe pour un cas de covid soit étendue à toute la France,
- la décision de ne pas accueillir les élèves des collègues absents et non remplacés soit généralisée,
- l'enseignement à la piscine puisse être évité par les collègues qui estiment qu'il ne peut pas être réalisé dans des conditions sanitaires satisfaisantes pour leurs élèves. ([Tous les détails de nos intervention au point sanitaire du 01/04 ici](#))

Du temps pour se faire du bien

C'est celui que vous prendrez pour lire un article qui fait du bien : ["Et si on arrêta de mépriser les enseignants !"](#)

Du temps pour réfléchir

C'est celui que nous partagerons avec tous les participants de la réunion d'informations syndicales du 6 avril prochain. Toutes les places disponibles ont été réservées. Nous vous proposerons une autre date à la rentrée.